RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES





EXTRAIT

du

Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 25 juin 2024 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 18 juin 2024
Nombre de présents	11	
Nombre de pouvoirs	1	Date de la
Suffrages exprimés	12	publication: 02 juillet 2024

ETAIENT PRESENTS:

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, Mme Gisèle CAMIADE, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES:

M. Julien DUBOIS, M. Didier ZARZUELO, M. Pierre STETIN, Mme Marcelle THEIL, Mme Maria OREA, M. Patrice BOUCAU

POUVOIRS:

M. Patrice BOUCAU donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent DUBOIS

OBJET: Convention avec le Conseil départemental des Landes - subvention de soutien en faveur de la Petite Enfance dans le cadre de la politique de la Ville - mixité sociale - année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Vu la convention avec le Conseil Départemental des Landes portant sur la politique de la ville et présentée en pièce jointe.

Considérant l'intérêt de bénéficier de l'intervention d'une psychologue au sein des établissements d'accueil du jeune enfant gérés par le CCAS.

SUR PROPOSITION DE Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah, Vice-Présidente du CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,

Approuve le projet de convention avec le Conseil départemental des Landes joint en annexe,

Autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer ladite convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

Secrétaire de séance, Laurent DUBOIS Délibéré en séance, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre pour copie conforme,

> Julien DUBOIS Président du CCAS de Dax Maire de Dax Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »